Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0174-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0174

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Frederic AURAND Commande Publique

Objet :	Réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant : attribution du contrat n°2026011

Rapporteur : Caroline BARRE

Considérant la délibération n°DEL CC2026 126 du 10 juin 2026 relative à la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de titres restaurant et l'approbation de la convention constitutive,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0174-DE

Considérant la convention constitutive pour la création d'un groupement de commandes en date du 2 juillet 2026,

Considérant que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles,

Considérant que les titres restaurant entrent dans le cadre légal des prestations d'action sociale, distinctes de la rémunération, des compléments de salaires et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir,

Considérant que le marché de fourniture des titres restaurant actuellement en vigueur arrive à échéance au 31 décembre 2026,

Considérant qu'une procédure en appel d'offres ouvert européen a été organisée avec parution d'un avis d'appel à concurrence publié au BOAMP le 21/06/26 (n°26-61049) et au JOUE le 22/06/26 (n°425819-2026),

L'accord cadre à bons de commande relatif à la réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant est passé pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2027 avec les montants maximum suivants :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (contrat n°2026015)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	1 840 000,00 €
Mairie du Puy-en-Velay (contrat n°2026011)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	760 000,00 €
CCAS du Puy-en-Velay (contrat n°2026004)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	152 000,00 €

3 candidats ont transmis leurs offres par voie dématérialisée.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur (Communauté d'agglomération du Puy) s'est réunie le 4 septembre 2026 en vue d'attribuer l'accord cadre au regard des critères suivants :

Prix des prestations : 20 %
Valeur technique : 80 %

Considérant les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 4 septembre 2026 qui a décidé d'attribuer le contrat à la société SWILE pour les prix indiqués au bordereau des prix unitaires joints à son offre, dans la limite d'un maximum de commandes fixées pour chaque membre et pour une durée de 4 ans,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le choix de la Commission d'Appel dOffres de confier l'exécution de ce contrat à la société SWILE sise 561 rue Georges Melies – 34000 Montpellier pour une durée de 4 ans et pour les montant maximum suivants :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0174-DE

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (contrat n°2026015)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	1 840 000,00 €
Mairie du Puy-en-Velay (contrat n°2026011)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	760 000,00 €
CCAS du Puy-en-Velay (contrat n°2026004)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	152 000,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat relatif à la réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant et toutes pièces en découlant avec l'attributaire retenu par la dite Commission d'Appel d'Offres,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour sa part propre.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire